



bulletin



Personnes-ressources :

Connie Craddock

Vice-présidente aux affaires publiques

(416) 943-5870

ccraddock@ida.ca

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

BULLETIN N°3550

Le 6 juin 2006

Richard Corner

Vice-président à la politique réglementaire

(416) 943-6908

rcorner@ida.ca

Politique réglementaire

L'ACCOVAM tiendra des séances de consultation sur la proposition de Modèle de traitement équitable

Le 16 août 2006, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières tiendra des séances de consultation avec les conseillers sur la proposition de Modèle de traitement équitable dans 11 localités du pays. Ces politiques auront une profonde incidence sur le travail quotidien des conseillers et sur la nature de leurs relations avec leurs clients. L'ACCOVAM désire donc connaître les points de vue des conseillers des sociétés membres pour l'aider à élaborer des politiques qui répondront aux besoins de leurs clients et renforceront cette relation de très grande importance. Cet exercice de consultation novateur s'ajoutera au processus de consultation que l'ACCOVAM mène habituellement dans le secteur pour l'élaboration de toutes ses politiques et de tous ses règlements.

De petits groupes de conseillers à Calgary, Edmonton, Halifax, Montréal, Ottawa, Oakville, Mississauga, Toronto, Regina, Vancouver et Winnipeg participeront à un programme interactif d'une durée de deux heures, présenté dans chaque localité et diffusé par satellite. On demandera alors aux conseillers d'exposer leurs points de vue sur les propositions de politiques qui seront présentées par un comité formé de MM. Ross Sherwood, président et chef de la direction de Odium Brown Ltd.; Paul Bourque, premier vice-président à la réglementation des membres, ACCOVAM; et Richard Corner, vice-président à la politique réglementaire, ACCOVAM.

Les personnes qui assisteront à ces séances pourront obtenir des crédits de formation continue de l'ACCOVAM afin de satisfaire aux exigences du cycle de FC de trois ans en cours, à raison de quatre heures de formation en conformité. Les 11 sites pourront accueillir un maximum de 500 conseillers au total. L'inscription est gratuite et limitée aux personnes autorisées des sociétés membres de l'ACCOVAM.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous inscrire en ligne, veuillez visiter le site Web de l'ACCOVAM à l'adresse www.accovam.ca.

Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association